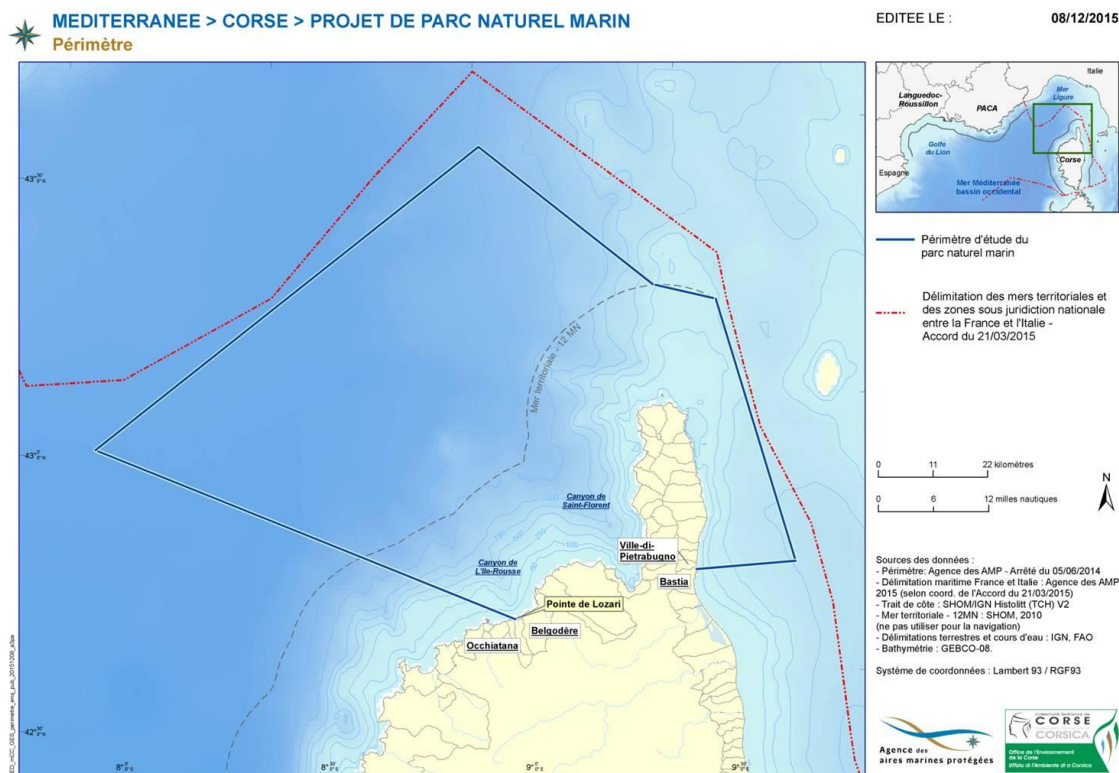


Communiqué de presse
À Brest, le 6 juillet 2016

Parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate : avis favorable de l'Agence des aires marines protégées.

En présence de Madame Barbara Pompili, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées s'est prononcé ce mercredi 6 juillet en faveur de la création du parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate.

Le président du conseil d'administration, Paul Giacobbi, qui soutient le projet depuis son origine, a précisé à l'issue du vote qu'il serait particulièrement attentif aux moyens humains et financiers qui seront alloués à ce nouveau Parc.



Cet avis favorable du C.A de l'Agence ouvre la voie à la création de ce huitième parc naturel marin français¹ par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer. Il fait suite

¹ Les sept autres parcs sont le Parc naturel marin d'Iroise, le Parc naturel marin de Mayotte, le Parc naturel marin du golfe du Lion, le Parc naturel marin des Glorieuses, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon et le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

à un avis favorable émis par le commissaire-enquêteur en charge de l'enquête publique qui s'est tenue du 18 février au 12 avril sur 27 communes de Haute-Corse, et à celui des structures intéressées, en particulier celui du conseil national de la protection de la nature. La création de ce Parc pourrait désormais intervenir dans le courant de l'été 2016.

Placé sous l'autorité du préfet de Haute-Corse et du préfet maritime de la Méditerranée, le projet a fait l'objet, depuis un an, d'une co-construction avec tous les acteurs de la mer concernés à travers des groupes de travail animés par une mission d'étude réunissant l'Agence des aires marines protégées et l'Office de l'Environnement de la Corse. La concertation a permis d'aboutir à un projet commun tant sur le périmètre du futur parc que sur les orientations de gestion et la composition de son conseil de gestion (détails du projet sur www.aires-marines.fr)

Ce projet de parc s'inscrit dans le cadre de l'analyse stratégique régionale (ASR) de la Corse, approuvée en 2012 par l'Assemblée de Corse. Cette analyse vise à classer 15% des eaux marines corses en aires marines protégées d'ici 2020. L'ASR avait identifié l'intérêt de créer un parc naturel marin dans le nord de la Corse. Un parc naturel marin se singularise par sa gouvernance originale qui associe tous les acteurs de la mer concernés et dans laquelle l'État n'est pas majoritaire. Chaque parc possède ses propres orientations de gestion traduisant ses enjeux locaux, mais tous poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection et le développement durable des activités. Les parcs naturels marins ont été spécialement conçus pour des espaces maritimes vastes dans lesquels coexistent des patrimoines naturel et culturel remarquables, des écosystèmes de qualité et des activités maritimes multiples.

Au cours de ce conseil d'administration, Christophe Aubel, directeur de l'installation de l'Agence française pour la biodiversité, est venu présenter les prochaines étapes de la création de ce nouvel établissement public, prévu dans le projet de loi biodiversité. L'Agence française pour la biodiversité devrait voir le jour au 1^{er} janvier 2017 et rassemblera 4 organismes, dont l'Agence des aires marines protégées et les parcs naturels marins. Plus d'informations sur www.agence-francaise-biodiversite.fr

Contact presse : Fabienne Quéau, fabienne.queau@aires-marines.fr - 02 98 33 34 93 / 06 87 89 25 47